



MUNICIPALITE

**PREAVIS N°34/2021
AU CONSEIL COMMUNAL**

Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ?

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 200'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19.

Séance de la commission

Date	16 novembre 2021 à 18h30
Lieu	Salle de théorie du SDIS Rue du Musée 5 - Vevey

Vevey, le 1^{er} novembre 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Dans l'objectif de venir en aide aux milieux culturels et sportifs veveysans fortement impactés par la crise du COVID-19, la Municipalité a sollicité en début d'année le Conseil communal avec le dépôt du préavis 02/2021 « Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 ».

Ce préavis, accepté le 18 mars 2021 par le Conseil communal aura permis d'attribuer CHF 300'000.- de soutien nécessaire à la survie de nos acteur·trice·s culturel·le·s et sportif·ve·s.

Situation actuelle

Aujourd'hui, les conséquences de la crise du COVID-19 sont loin d'être derrière nous. Les acteur·trice·s culturel·le·s et artistes en particulier n'ont pu reprendre leurs activités telles qu'ils les menaient avant la crise. Le public n'a pas repris ses habitudes, les listes d'attente pour être programmé dans les théâtres sont longues à cause des reports. La planification d'événements et de projets culturels reste compliquée et s'accompagne encore souvent de pertes financières. Selon un récent sondage réalisé par la Task Force culture romande, les travailleur·euse·s culturel·le·s qui génèrent principalement leurs revenus grâce aux spectacles (théâtre, concerts, spectacles, festivals, lectures, etc.) connaissent actuellement une baisse de revenus de l'ordre de 50 à 80 %. Les restrictions de voyage, interdictions ou annulations d'événements continuent d'impacter fortement la circulation des œuvres et des artistes (au niveau local comme au niveau international). Les manifestations culturelles ne sont actuellement autorisées que sous conditions (par exemple, certificat Covid) et le public est réticent, ce qui se traduit notamment par la stagnation des ventes anticipées et la diminution de la fréquentation. Enfin, de nombreux projets sont confrontés à des coûts supplémentaires (par exemple, en raison des mesures de protection, des besoins en personnel sur place et des dépenses supplémentaires dues aux reports). Les indépendant·e·s quant à eux, très nombreux dans les milieux culturels et dont les revenus sont déjà plus bas que la moyenne, subissent de plein fouet les pertes liées aux diverses restrictions, annulations et reports. Il est très improbable que ces derniers retrouvent leur activité normale rapidement. A cela s'ajoutent les fréquentes et nombreuses réductions voire annulations de soutiens privés, les bailleurs de fonds étant pour certains eux-mêmes en difficulté alors même que le nombre de demandes ne cesse d'augmenter.

Si la situation financière du sport amateur n'est pas aussi catastrophique (puisque la majorité des clubs avaient fait rentrer les cotisations de leurs membres pour la saison sportive 2020-2021) elle n'en reste pas moins difficile. L'arrêt de toutes compétitions ou manifestations a certes eu comme conséquence une réduction des coûts liée à la diminution notamment des inscriptions aux championnats/tournois, des acquisitions de licences, déplacements, etc. Néanmoins, les charges liées à la location des installations sportives, qui n'étaient pas toutes fermées, sont importantes pour certains clubs et nécessitent une aide financière. La problématique des clubs sportifs se situe surtout au niveau de ses membres. Malgré la reprise des activités, les structures ont vu leurs effectifs diminuer et un grand effort est nécessaire à la promotion et au recrutement actif pour arriver aux contingents d'avant la pandémie.

A l'automne 2021, la situation des artistes et des acteur·trice·s culturel·le·s et sportif·ve·s reste ainsi pour certains très précaire et incertaine. Dans ce contexte de crise sans précédent, et avec cette demande de crédit complémentaire, la Municipalité entend limiter au maximum les effets

négatifs à long terme induits par la pandémie à Vevey, afin de maintenir et relancer l'offre issue du tissu associatif, sportif et culturel veveysan, une offre précieuse et réellement exceptionnelle pour une ville de cette taille.

Bilan intermédiaire

A ce jour, près de la totalité de l'enveloppe a été engagée. En effet, ce sont près de 50 dossiers qui ont été réceptionnés par le Service de la culture et le Secteur des sports, pour une demande totale de près de CHF 450'000.-. Seuls une petite trentaine de dossiers ont pu être traités et un montant de CHF 230'000.- a pu être déjà distribué aux bénéficiaires, tous professionnel·le·s veveysan·ne·s du milieu culturel ou sportif. Près de 50 dossiers sont encore attendus par le secteur des Sports d'ici la fin de l'année pour un montant de CHF 70'000.- de subventions, suite à la facturation des installations sportives et locaux sportifs. Cette somme a ainsi été réservée à cette fin.

Comme précisé dans le préavis initial 02/2021 « Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 », un rapport de bilan détaillé sera présenté dans le rapport de gestion 2021.

Dans l'intervalle, voici la liste des soutiens déjà octroyés (selon les critères d'attribution validés par la Municipalité) :

- 8 bourses de recherche artistique (2 dans le domaine du film documentaire, 1 dans le domaine de la littérature, 2 dans le domaine des musiques actuelles, 3 dans le domaine des arts visuels et plastiques)
- 14 soutiens à des projets de relance ou de transformation (3 dans le domaine des musiques actuelles, 2 dans le domaine de la danse contemporaine, 2 dans le domaine du théâtre, 3 dans le domaine de la littérature, 2 dans le domaine des arts visuels et 2 dans le domaine du sport)
- 2 indemnités pour les parts non couvertes par la confédération et le canton
- 5 soutiens à la location d'installations sportives ou de locaux sportifs

Ces aides diverses ont pour certaines déjà abouti à la réalisation de projets concrets, comme une série de concerts, des expositions en plein air, des reprises et création de spectacle et lectures compatibles avec les mesures sanitaires (petites jauges, en extérieur, formats digitaux, etc.).

Ce sont donc près d'une dizaine d'artistes et plus de vingt associations qui ont bénéficié d'un soutien pour la relance de leurs activités. Du côté du Service de la culture, ce sont néanmoins aujourd'hui 12 demandeurs qui sont en attente. Du côté du Secteur sport, sont encore attendues au minimum une cinquantaine de demandes de soutien à la location d'installations sportives ou de locaux sportifs sur la base de la facturation 2020-2021 qui leur est parvenue au mois de septembre 2021. Une somme de CHF 70'000.- a ainsi été réservée à cette fin.

La Municipalité est consciente de la richesse et de la diversité des milieux associatifs veveysans et de leur indispensable contribution à divers aspects essentiels de la vie des habitant·e·s de notre ville, que ce soit par le sport ou la culture. C'est pourquoi elle considère qu'il est aujourd'hui essentiel de prolonger les mesures d'aide mises en place au mois d'avril 2021.

Système d'attribution, délai et rapport

Le système d'attribution reste identique. La Municipalité maintient le délai de dépôt au 31 décembre 2021. Le bilan des soutiens attribués figurera au rapport de gestion 2021.

Incidence financière

Pour permettre la poursuite du financement des différentes mesures de soutien à la relance, et en priorité le traitement des demandes en attente, la Municipalité sollicite un financement supplémentaire de CHF 200'000.- pour les associations et fondations sportives et culturelles sans but lucratif et les artistes professionnel·le·s de Vevey.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

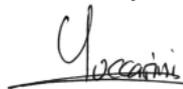
VU le préavis n° 34/2021, du 1^{er} novembre 2021, concernant « Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 200'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'octroyer un montant de CHF 200'000.- sous forme de crédit supplémentaire, pour apporter un soutien aux associations, fondations et autres structures sportives et culturelles veveysannes sans but lucratif et objectivement touchées par la crise du COVID-19 ;
2. de charger la Municipalité de lui soumettre le bilan des actions menées, dans le cadre du rapport de gestion.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


Grégoire Halter

Municipales déléguées :

Alexandra Melchior, Municipale du Service de la culture

Laurie Willommet, Municipale du Service de la famille, de l'éducation et du sport

Annexe : Directive



Directive d'application du crédit exceptionnel pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19.

Introduction

Le Conseil communal a approuvé dans sa séance du 18 mars 2021 l'ouverture d'un compte « Soutien sport et culture COVID-19 » d'un montant de CHF 300'000.-. Le 2 décembre 2021, il a accepté d'attribuer un montant de CHF 200'000.- supplémentaires sur ce compte. Le présent document précise les conditions et critères permettant d'avoir accès à un soutien COVID-19 sport ou culture.

1. Bénéficiaires : critères

- a) Être un acteur culturel, un artiste ou un sportif professionnel habitant à Vevey ; être une association ou Fondation à but non lucratif dont le siège social est à Vevey ;
- b) Être membre et donc être reconnu par les associations ou fédérations faitières à un niveau cantonal, régional ou national, pour autant que celles-ci existent pour la discipline sportive pratiquée ; être une association qui encourage les jeunes à la pratique du sport ;
- c) Faire la preuve – comptes financiers à l'appui – que les recettes ne permettent pas de couvrir les pertes et manques à gagner liés au COVID (baisse de l'activité, annulation des manifestations, pertes des sponsors et baisse de mécénat, etc.) ;
- d) Ne pas entrer, ou seulement partiellement, dans les critères d'indemnisation ou de subventions fédérales ou cantonales ;
- e) En cas d'éligibilité aux aides cantonales ou fédérales, avoir fait une demande d'indemnisation auprès de la Confédération et du Canton et s'être vu refusé l'octroi d'une aide ou en avoir reçu une dont le montant est trop faible pour garantir la survie de l'activité ;
- f) Faire la preuve – bilan financier à l'appui – de ne pas pouvoir assumer le plan de relance ou de transformation ni par ses propres moyens, ni par des appuis financiers qui pourraient être attribués par des tiers ;
- g) Ne bénéficier d'aucune bourse de recherche du Canton ;
- h) Le montant maximum alloué pour le sport est de CHF 10'000.- par demandeur.

2. Procédure

Une demande de soutien peut être déposée pour :

- a) Une indemnisation pour la part non couverte par les aides cantonales et fédérales ;
- b) Une subvention à des projets de transformation ou de relance ;
- c) Une subvention à la location d'installations sportives ou de locaux sportifs ;
- d) Une bourse dévolue à la recherche et à la création artistiques ou à un projet sportif individuel.

La demande doit être déposée par écrit auprès des directions suivantes qui étudient les demandes et décident de l'octroi d'un soutien financier sur la base des critères précités :

- Pour une aide au sport : au Service de la famille, de l'éducation et du sport, Secteur sport, rue du Clos 9, 1800 Vevey (courriel : sport@vevey.ch)
- Pour une aide culturelle : au Service de la culture, Rue du Simplon 14, 1800 Vevey (courriel : Secretariat.Culture@vevey.ch).

Un formulaire ad hoc précise la procédure ainsi que les critères d'attribution et les informations sur le traitement de la demande.

3. Délais et voies de recours

Les demandes de soutien doivent être déposées le plus rapidement possible mais au plus tard le 31.12.2021.

Tout recours doit être motivé sous la forme écrite et adressé à la Municipalité, Hôtel de Ville, Rue du Lac 2, 1800 Vevey.
